

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019

**Présents** : M. Pierre ROGÉ, M. Jean ALSINA, M. François BONNEAU, M. André BOUSSAT, Mme Séverine CAMPS, M. Jean-Marie CAYUELA, M. Claude COSTA, Mme Danielle CULAT, Mme Evelyne DECROCK, Mme ESCARO Marie-Renée, M. Julien LLUGANY, M. Adel M'ZOURI, Mme Odile PIC, M. Henri SANCHEZ, Mme Patricia SENEGA DUPRÉ.

**Excusés** : Mme Thérèse BADOSA donne pouvoir à Mme Marie-Renée ESCARO, Mme Michelle PY donne pouvoir à Mme Séverine CAMPS.

**Secrétaire de séance** : M. Julien LLUGANY.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

## **1. Vote des Taux d'Imposition 2019**

VU l'état fiscal 1259 de 2019 notifié par les services fiscaux.  
Il est proposé de maintenir les taux de 2018 pour l'année 2019.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- VOTE les Taux d'Imposition de Taxes Directes Locales pour 2019 comme suit :

- Taxes d'habitation : 12,63 %
- Taxes foncier bâti : 18,80 %
- Taxes foncier non bâti : 41,90 %

Nombre de votants : 15  
Pour : 15  
Abstention : 0  
Contre : 0

## **2. Vote du Budget 2019**

Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée le Budget Primitif 2019 qui conformément à l'instruction comptable M 14 s'équilibre en dépense et en recette de la manière suivante :

- Section Fonctionnement :
  - Dépenses : 2.474.132,17 €
  - Recettes : 2.474.132,17 €
- Section Investissement :
  - Dépenses : 1.423.656,01 €
  - Recettes : 1.423.656,01 €

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

- VOTE le Budget Primitif 2019 tel que présenté

Nombre de votants : 15  
Pour : 15  
Abstention : 0  
Contre : 0

### **3. Subventions 2019**

Monsieur Le Maire demande de se prononcer sur l'attribution pour 2019 des subventions aux associations.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DÉCIDE d'attribuer les crédits comme suit :	
➤ A.C.C.A.	1.000,00 €
➤ A.C.P.G.	1.000,00 €
➤ AMICALE ANCIENS SAPEURS POMPIERS	200,00 €
➤ A.S. LATOUR BAS ELNE	13.500,00 €
➤ ALLEGRIA TORRELLANA	1.200,00 €
➤ ALS FRAYS	1.530,00 €
➤ AMITIÉ LOISIRS	1.000,00 €
➤ ASSOCIATION SAINT JACQUES	1.500,00 €
➤ ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE OLIBO	200,00 €
➤ C.A.L.C.E.F.	1.000,00 €
➤ SUD ROUSSILLON RUGBY	13.500,00 €
➤ COS DU PERSONNEL	7.000,00 €
➤ G.D.A.	1.650,00 €
➤ GYM TONIC LATOUR	1.000,00 €
➤ JUDO CLUB LATOUR	5.000,00 €
➤ LATOUR DES CHATS	1.300,00 €
➤ LE GALBE	3.000,00 €
➤ LATOUR MUSICALE	1.000,00 €
➤ DON DU SANG	200,00 €
➤ LATOUR BAS ELNE CITOYENNE	1.000,00 €
➤ MATERNELLE COOPERATIVE	1.404,00 €
➤ PRIMAIRE COOPÉRATIVE	1.730,00 €
➤ RESTOS DU CŒUR	200,00 €
➤ SAINT CYP DANSE	1.500,00 €
➤ TENNIS CLUB LATOUR	10.000,00 €
➤ LA MÉDAILLE MILITAIRE	500,00 €
➤ ZUMBA	1.000,00 €
➤ LE SOUVENIR FRANÇAIS	1.000,00 €
➤ ECOLE DE RUGBY	3.500,00 €
➤ PRÉVENTION ROUTIÈRE	200,00 €

### **4. Attribution d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Sud Roussillon**

Monsieur Le Maire expose :

Les dispositions de l'article L 5214-16-v du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permettent à une Commune, membre d'une Communauté de Communes, de verser à celle-ci, un fonds de concours pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement, le montant du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire des fonds, hors subventions.

La Communauté de Communes Sud Roussillon a demandé l'octroi d'un fonds de concours d'un montant de 310.000,00 € à la Commune de Latour-Bas-Elne pour des travaux de réaménagement de la voie du Moulin.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- SE PRONONCE favorablement sur l'attribution du fonds de concours présenté,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Commune,
- DIT que les versements de ce fonds de concours se feront sur présentation des factures mandatées,
- DIT qu'un plan de financement est joint à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document utile au règlement de ce dossier.

## **5. Location Maison 6 rue du Commerce**

Monsieur Le Maire expose :

La maison propriété de la Commune située 6 rue du Commerce sera libre de tout occupant au 1<sup>er</sup> mai 2019 suite au départ le 30 avril 2019 de la locataire Mme TORRAILLES Pascaline.

Cette maison peut donc être proposée à la location.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que cette maison fait l'objet d'une demande de location de la part de Madame TUFU Emma et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE de louer à Madame TUFU Emma le logement communal 6 rue du Commerce pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019,
- FIXE le montant du loyer à 450,00 €,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le contrat de location tel que présenté.

## **6. Location Appartement 18 rue du Centre**

Monsieur Le Maire expose :

Le contrat de bail, intervenu entre la Commune et Monsieur Marc PLANES pour la location de l'appartement communal, situé 18 rue du Centre, expire le 30 avril 2019.  
Propose le renouvellement du contrat pour une période de 3 ans.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE le renouvellement du contrat de bail pour une durée de 3 ans à Monsieur Marc PLANES,
- DIT que le montant du loyer mensuel sera de 307,46 €,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le contrat tel que présenté.

## **7. Travaux d'extension et de mise en accessibilité du Centre Technique Municipal – Demande subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)**

Monsieur Le Maire présente l'avant-projet d'extension et de mises aux normes accessibilités et énergétiques du Centre Technique Municipal.

Ce projet a pour objectif de doter la Commune de superstructure en adéquation avec son développement et de fournir aux services techniques un outil de travail performant et conforme aux dernières réglementations et normes en vigueur.

En outre ce projet qui vise à diminuer les consommations principalement d'énergie du bâtiment en recherchant des solutions constructives permettant de se rapprocher le plus possible d'un bâtiment de type passif s'inscrit dans le programme arrêté par la Commune concernant la mise en accessibilité de tous ses établissements recevant du public.

Ce projet s'articulerait comme suit :

- Construction d'un bâtiment nouveau comprenant les bureaux, les locaux sociaux, les ateliers et les zones de stockage,

- Réhabilitation du bâtiment existant avec désamiantage de la toiture et réorganisation de l'espace pour le stationnement des véhicules,
- Reprise des VRD avec cheminement PMR.

L'estimation de ces travaux s'élève à 464.864,00 € HT à laquelle il faut ajouter les honoraires de maîtrise d'œuvre et études diverses (étude de sol, contrôle technique, mission SPS...) de 52.000,00 € HT soit une estimation totale de 516.864,00 € HT.

Monsieur Le Maire informe que dans le cadre de la programmation 2019 de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local sont éligibles les projets d'amélioration de l'accessibilité des bâtiments publics ainsi que les opérations relatives à la restructuration ou à la construction de bâtiments publics.

Monsieur Le Maire précise que le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles HT :

- Montant prévisionnel des travaux : 464.864,00 €
- Honoraires Maîtrise d'œuvre architecte, bureau d'études... 52.000,00 €

Recettes prévisionnelles :

- DSIL : 258.432,00 €
- Conseil Départemental AIT : 26.100,00 €
- Financement Commune : 232.332,00 €

Le calendrier de réalisation de l'opération s'établit comme suit :

- Avril : Dépôt du Permis de Construire,
- Mai : Approbation DCE,
- Juin : Appel d'offres – Attribution Marchés,
- Juillet : Début du chantier,
- Durée estimée du chantier : 10 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ADOPTE l'avant-projet tel que présenté,
- APPROUVE le programme des travaux, le calendrier prévisionnel, le coût estimatif ainsi que le plan de financement prévisionnel,
- SOLLICITE auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2019 une subvention d'un montant de 258.432,00 € représentant 50 % du coût prévisionnel HT de l'opération,
- DIT que le financement de cette opération déduction faite du montant des subventions qui pourraient être accordées sera effectué par les fonds propres de la Commune et ce pour un montant ne pouvant être inférieur à 20 % du coût prévisionnel de l'opération,
- DIT que les travaux ne sont pas commencés,
- S'ENGAGE à ne commencer les travaux qu'à compter de la date à laquelle le dossier a été réceptionné en Préfecture ou Sous-Préfecture,
- PRÉCISE que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au Budget,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout acte et document afférant à cette affaire.

## **8. Motion pour la réouverture de ligne ferroviaire PERPIGNAN/VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT**

Monsieur Le Maire expose :

La ligne SNCF PERPIGNAN/VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT est fermée au trafic ferroviaire depuis le 14 décembre 2017 à la suite du dramatique accident de MILLAS et de l'enquête judiciaire qui a été ouverte.

Si l'enquête judiciaire exige de nombreux actes d'instruction, cette fermeture qui dure maintenant depuis plus de 12 mois porte fortement préjudice au territoire en ne répondant plus aux besoins de mobilité quotidienne des habitants.

Au-delà des trajets quotidiens domicile-travail, la ligne ferroviaire constitue un axe touristique majeur dont l'arrêt obère fortement les capacités supplémentaires de développement.

Le Conseil d'Administration de l'Association des Maires, des Adjointes et de l'Intercommunalité des Pyrénées-Orientales réuni le 28 février 2019 à SOREDE a réaffirmé son attachement à la ligne PERPIGNAN/VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT et demandé sa réouverture le plus rapidement possible.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- RÉAFFIRME son attachement à la ligne PERPIGNAN/VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT et demande sa réouverture le plus rapidement possible.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur Claude COSTA informe le Conseil Municipal que Madame Nathalie NICOLAU Présidente du Tennis Club de Latour-Bas-Elne, à l'occasion de la cérémonie officielle de remise des prix départementaux du fair-play et trophées du jeune bénévole qui s'est déroulée le 30 mars 2019 à l'issue de l'Assemblée Générale du Comité Départemental Olympique et Sportif à Saint-Féliu-d'Amont, s'est vue attribuer le prix esprit sportif remarquable et constant de fair-play, carrière de dirigeant sportif.

Monsieur Claude COSTA représenté la Commune lors de cette cérémonie.

- Monsieur Adel M'ZOURI donne le compte rendu de la réunion qui s'est déroulée à la Communauté de Communes Sud Roussillon le 9 avril 2019 sur le thème du tourisme et son développement au sein du territoire. L'idée est de créer un véritable maillage entre les Communes de l'EPCI et d'impliquer les acteurs socio-professionnels (artisans, commerçants, agriculteurs...) pour valoriser les atouts touristiques du territoire Sud Roussillon.

- Monsieur Jean-Marie CAYUELA donne le compte rendu du Conseil Syndical du SIOCCAT au cours duquel le Budget dudit Syndicat a été approuvé. Collioure et Millas ont dernièrement adhéré à ce Syndicat.

Monsieur Jean-Marie CAYUELA informe que ce Syndicat qui participe déjà au financement des intervenants en Catalan dans les écoles primaire peut à présent participer par le biais de subvention à l'organisation de séjour scolaire en Catalogne Sud.

Le Secrétaire de Séance